

La perte d'autonomie, un défi majeur pour la société

Le 8 avril 2024, le parlement a adopté la loi dite « **Loi bien vieillir** » portant mesures pour bâtir la société du « bien-vieillir et de l'autonomie », et cela grâce aux voix des groupes Renaissance, Rassemblement National, Modem et Indépendants. Compte tenu de la gravité et de l'urgence de la situation, cette loi n'apporte rien de concret sur la stratégie, la gouvernance et les financements nécessaires. En effet, ce sont 1.3 millions de personnes qui perçoivent aujourd'hui l'Allocation de perte d'autonomie (APA) et selon les estimations, elles seront 4 millions en 2050.

En 2018, le président de la République promettait une loi historique pour répondre aux défis du grand âge. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous sommes très loin du compte.

La Caisse nationale solidarité autonomie (CNSA) est financée par l'impôt, à 88% par la CSG, et entre autres par la Contribution additionnelle solidarité autonomie (CASA), la journée de solidarité des salariés. Votée au parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale, elle est dotée d'un budget pour 2024 de 40.6 milliards d'euros, en augmentation de 5.3% par rapport à 2023.

Les dispositifs actuels sont soit les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), publics ou privés, au nombre de 7.467 dont 20% à but lucratif, soit le maintien à domicile. 600.000 personnes sont hébergées en EHPAD.

Les EHPAD publics

En 2024, **9 EHPAD publics sur 10 connaissent de graves difficultés financières**. Dans les Côtes d'Armor par exemple, un collectif de maires attaque l'État en

justice pour non-respect de l'alinéa 11 du préambule de la constitution qui prévoit que. *"La Nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence."*

Les causes de ces difficultés sont la sous dotation par l'État au travers de la loi de financement de la sécurité sociale, et le nombre insuffisant d'emplois créés pour répondre aux besoins croissants. Alors que la défenseuse des droits estime qu'un ratio d'un.e soignant.e devait être de 0.8 pour une personne dépendante, nous en sommes encore à 0.5. À cela se sont ajoutés les effets de l'inflation, des salaires trop faibles et des conditions de travail trop éprouvantes qui entraînent des démissions. L'État répond par des enveloppes financières ponctuelles insuffisantes qui permettent le maintien à flot d'un système en péril mais condamne les EHPAD publics à moyen terme.

Le coût mensuel moyen pour un résident est de 2.000 euros par mois, sachant que la moyenne des retraites brutes est de 1.531 euros. Trop souvent, l'Allocation pour personne âgée (APA) ne suffit pas et le reste à charge est important. Les familles sont parfois mises à contribution et les aides départementales devront être rembourser, ou alors la maison, fruit du travail de toute une vie est vendue pour financer le reste à charge.

Inacceptable !

La perte d'autonomie, un défi majeur pour la société

Les EHPAD privés

En 1997, l'État décide de subventionner des groupes privés tels que Korian ou Orpea pour la prise en charge des personnes âgées. **La personne âgée dépendante aux revenus suffisants devient un investissement.** Le secteur, coté en bourse, adossé à des fonds de pensions, est tout d'abord extrêmement rentable et se porte très bien, à l'inverse du quotidien des résidents. Il faut attendre le livre d'un journaliste pour mettre en lumière la triste réalité, et les effets délétères des lois du marché sur la vie des résidents.

Mais les scandales sont bien vite oubliés, et grâce à l'aide de la Caisse des Dépôts, le groupe Orpea se réorganise, lance une augmentation de capital et change de nom pour devenir Emeis. Les autres groupes sont également dans la tourmente, Medicharme est placé en redressement judiciaire, Korian devient Clariane.

Ces groupes subissent les effets des scandales successifs, de l'inflation, de la baisse de confiance des familles et des résidents, et des démissions en cascade du personnel soignant, lui aussi maltraité. Mais malgré tout, ces groupes sont confiants car ils savent qu'il y a du business à faire dans les prochaines années. Ils ont bien compris que le gouvernement n'a pas l'intention de s'engager plus qu'au travers de lois comme celle du « bien vieillir », et qu'en revanche, en cas de difficultés, l'argent public sera là pour traverser la mauvaise passe et rebondir pour servir les actionnaires.

Le maintien à domicile

Le maintien à domicile est évidemment très souvent souhaité par les personnes âgées dépendantes. Outre l'attachement à son lieu de vie, la surmortalité constatée dans les lieux d'hébergement pour

personnes âgées pendant la crise du COVID a eu un effet dissuasif pour beaucoup de personnes. En 2022, le bilan annuel de la Cour des comptes fait état de 34.000 décès en EHPAD dus à la pandémie de covid19.

Faute de personnel en nombre suffisant, du coût horaire insuffisant des services à la personne, des déserts médicaux et de la dégradation de l'offre de soins, il est souvent difficile pour les familles d'organiser un maintien à domicile.

Ce qu'exige la CGT

Tout d'abord, ce que l'on peut dire de la loi dite « Bien vieillir » qui aborde la question de la maltraitance, c'est que **la première des maltraitances** pour les personnes âgées dépendantes et les personnels qui les soutiennent au quotidien est le **sous financement par l'État lui-même.** Nous exigeons la création de 300.000 emplois, 200.000 pour les EHPAD, 100.000 pour l'aide à domicile avec un coût horaire minimum de 25 euros, ainsi que l'ouverture de véritables négociations salariales pour tous les salariés du secteur médico-social.

La perte d'autonomie est un fait de société majeur. La prise en charge doit se faire par **la branche maladie de la sécurité sociale.** La **CGT** revendique un grand Service Public de l'autonomie prenant en compte les EHPAD publics et les services à domicile. Nous exigeons **une loi ambitieuse de programmation et de financement** pour répondre aux besoins énormes de la perte d'autonomie, et mettons fin à la libéralisation de la santé.

N'hésitez pas à consulter **les repères revendicatifs de l'UCR CGT.**

Montreuil, le 16 juillet 2024